

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 50 (1942)

Heft: 53

Artikel: Croix-Rouge suisse, secours aux enfants

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants

Ce secours aux enfants prend le caractère d'une nécessité impérieuse, dans la situation mondiale actuelle. En effet, depuis des siècles, depuis la guerre de Trente ans, peut-être jamais guerre n'a été accompagnée ou suivie de misères pareilles à celles qui frappent de nos jours des nations entières.

Sans doute, le conflit mondial de 1914 à 1918 a frappé les populations civiles de terreur et de malheur et a engendré l'exode des réfugiés, les déportations, la famine. Mais, dans leur étendue même, ces événements ne sauraient être comparés à ceux d'aujourd'hui.

Les destructions dues aux bombardements revêtent des proportions inconnues jusqu'ici. La mise en œuvre de tous les moyens pour la poursuite de la guerre et d'autre part les blocus et contre-blocus provoquent un appauvrissement économique tel qu'il risque de devenir catastrophique, précisément là où les populations sont les plus denses.

Notre attitude, au milieu de ces bouleversements, est un net devoir d'entraide, compris non comme une œuvre de bienfaisance, une aumône, mais comme le devoir du privilège envers les malheureux.

La population suisse a déjà porté secours aux enfants des pays voisins, après la dernière guerre; aujourd'hui, les appels à l'aide sont devenus infiniment plus pressants.

Ce secours s'est constitué au début de l'année 1940 sous le nom du Cartel suisse, Secours aux enfants victimes de la guerre. Depuis lors, un grand nombre de sociétés et l'associations se sont réunies en une communauté d'action qui a déjà accompli un travail considérable dans l'espace de ces deux ans. Elle a hébergé un effectif constant de 2000 à 2500 enfants malheureux venus en Suisse de France et de Belgique pour un séjour de plusieurs mois. En France, elle a créé des institutions dans lesquelles des enfants et des adultes aussi ont trouvé de l'aide; il s'agit de homes d'enfants, de nourrissons, de jeunes mères et aussi d'œuvres de distribution de lait. Dans les camps de réfugiés, on a obtenu la libération des enfants qui ont été logés dans des baraquements spéciaux; mais les réfugiés adultes ont aussi reçu des aliments et divers secours.

Le Cartel suisse avait institué un secrétariat central à Berne et environ 20 sections cantonales chargées de l'hébergement des enfants dans les familles et de la collecte d'argent, de vêtements, de lingerie et d'aliments destinés à l'exportation.

La convention intervenue, en décembre 1941, entre la Croix-Rouge suisse et le Cartel suisse a permis l'extension du secours aux enfants et l'établissement d'un vaste programme d'action. Un comité a été constitué, composé de quatre représentants du Cartel suisse, de quatre représentants de la Croix-Rouge suisse et de deux délégués des autorités fédérales. Le Médecin-chef de la Croix-Rouge le préside. Des commissions de propagande et de collecte des moyens nécessaires, d'hébergement des enfants dans des familles, d'hébergement des enfants dans des homes, de soins médicaux, de transports, d'œuvres à l'étranger, de contrôle administratif et de trésorerie furent formées.

La réunion du Cartel et de la Croix-Rouge a connu ses difficultés du début. Il a fallu du temps pour se comprendre. Aujourd'hui, nous pouvons constater que la fusion a réussi dans l'ensemble et que la collaboration est devenue efficace.

Le programme que la Croix-Rouge suisse, de concert avec les autorités fédérales, a établi pour l'accueil d'enfants victimes de la guerre a embrassé un contingent régulier de 10'000 enfants pour un séjour de trois mois. On a recherché la participation d'enfants du plus grand nombre possible d'Etats belligérants.

Je ne veux pas cacher que nous avons prévu un programme procédant par étapes. Ces 10'000 enfants en permanence chez nous ne devaient constituer que la première étape. Nous espérions atteindre les chiffres de 20'000 et 30'000 enfants. Mais le sens des réalités qui caractérise les Suisses nous a fait d'abord envisager la première étape du programme, celle dont nous avons parlé. Je dirai dans la suite pourquoi il a fallu en rester là jusqu'ici.

Au surplus, nous étions décidés de continuer les œuvres commencées en France et en Belgique et d'entreprendre un secours dans les pays d'où le transport des enfants ne serait pas réalisable.

Dès l'origine, nous savions que l'exécution d'un tel programme exigeait de grandes ressources. L'Office fédéral de guerre autorisa, pour l'année 1942, des collectes, l'action du *sou hebdomadaire*, des manifestations de toutes sortes pour obtenir les moyens financiers nécessaires, une collecte de coupons d'alimentations, de repas, de textiles, de savon, une collecte d'habits, de lingerie, de souliers et de jouets. Des actions particulières furent entreprises par la Migros, l'Association suisse des Sociétés de consommation et d'autres encore. Enfin l'Association suisse pour les exercices physiques organisa, durant tout l'été, des collectes pour le secours aux enfants.

La réponse du peuple suisse à notre appel de secours aux enfants européens a été magnifique. Voici le résultat financier des dix premiers mois de cette année:

Fr. 5'762'799.14,

une somme qui, certes, s'est rarement récoltée en Suisse pour une

Zum Jahreswechsel

entbieten wir allen unsern Lesern

die besten Glückwünsche

Die Redaktion.

œuvre charitable, pour des dons volontaires et en si peu de temps. Voici maintenant le résultat de la collecte de coupons pour les neuf premiers mois de cette année (le dénombrement pour le dixième mois n'est pas encore achevé):

Alimentation = 61½ wagons de 10 t.	soit 615'349 kg. 718 g.
Savon = 27'000 kg.	soit 13'461'835 unités
Chaussures = à raison de 40 points pour 475'000 enfants	soit 19'057'115 points
Textiles = 4000 enfants entièrement habillés	soit 157'764 coupons

Je tiens à souligner ici la grande obligeance de l'Administration suisse des postes et de l'Association des Banques qui se sont chargées de la collecte et surtout du triage et du dénombrement des coupons.

La collecte de lingerie se distingue aussi par des chiffres impressionnants. Voici, à titre d'exemple, nous avons reçu (chiffres ronds): 24'000 chemises, 13'000 caleçons, 20'000 paires de bas et de chaussettes, 3800 chemises de nuit, 4400 pantalons de garçons, 8500 pullovers, 10'000 vêtements de fillettes, 2000 manteaux, 5500 paires de souliers.

Et ce n'est pas tout: Les familles suisses ont mis à la disposition des enfants 18'270 possibilités d'accueil, ce qui correspond, pour une moyenne de trois mois de séjour, à une dépense totale de fr. 5'471'000, à raison de fr. 100.— par enfant et par mois, pour la nourriture, les vêtements, les souliers, etc.

Quelles réalisations ces actes de générosité ont-ils rendus possibles?

Parlons d'abord du *transport des enfants* de l'étranger chez nous.

Que l'on me permette cependant auparavant quelques remarques sur le choix fait parmi les enfants:

J'aimerais insister sur le fait que nous tenons compte non seulement des troubles de la santé, mais aussi d'autres maux causés par la guerre. Sans doute, notre choix est essentiellement fixé par la détermination des déficiences physiques telles que la sous-alimentation, la faiblesse, le développement défectueux, la prédisposition aux maladies par manque de nourriture; mais nous considérons aussi les causes qui sont à l'origine de situations sociales d'une grande importance pour la vie de l'enfant.

L'introduction en Suisse d'un si grand nombre d'enfants a amené la création de centres d'accueil aux stations-frontière. En effet, le contrôle et l'examen médical des enfants, lors de leur entrée dans notre pays, devaient être minutieux. Nous en sommes responsables envers notre peuple et notre armée. Nous ne devons pas risquer d'introduire chez nous des épidémies.

A Genève, au printemps dernier déjà, les installations ont dû être agrandies. Le Grand Hôtel «Carlton», sous le nom de «Centre Henri-Dunant», tient lieu de centre d'accueil et peut recevoir jusqu'à 1000 enfants à la fois. Grâce à la bienveillance des autorités de la ville et du canton de Genève, les conditions de location et d'installation se sont faites d'une manière très favorable.

De même, à Bâle et à Chiasso, d'importants aménagements de centres d'accueil ont été exécutés. A Chiasso spécialement, les installations sanitaires de frontière ont dû être agrandies.

La plus grande partie des enfants, entrés par Genève ou par Bâle, ont été confiés à des familles auxquelles on a remis, en cas de besoin, des coupons supplémentaires d'habits et de chaussures, de même que des cartes d'alimentation.

Des enfants serbes, venus par Chiasso, ont été hébergés ensemble. Les raisons en sont aisées à saisir: ces enfants, ne comprenant pas un mot de nos langues nationales, auraient été moralement isolés; de plus, le mode de vivre dans les Balkans est beaucoup plus simple que celui auquel nos propres enfants sont habitués. Ces enfants ont été groupés dans un camp du *Zwinglibund* à Arcegno près Locarno, à Bellinzone et à Sonogno sous la direction de nonnes, à l'Ala Materna de Rovio qui sert d'ordinaire de préventorium pour les enfants tessinois.

Le nombre total des enfants hébergés en Suisse depuis le 1^{er} janvier 1942 jusqu'aujourd'hui est de 19'410 enfants, soit 17'580 Français, 1377 Belges et 453 Serbes. Tous ces enfants, à l'exception de 2526 arrivés avant le 1^{er} janvier, sont venus en 45 convois. 1132 enfants ont vécu en commun et tous les autres ont été placés dans des familles.

Les frais de toute l'œuvre en Suisse ont été naturellement très élevés. Sans doute environ 2 millions de francs ont été à la charge des familles accueillantes. Mais 17'000 enfants ont passé la nuit, à l'aller et au retour, dans l'un de nos centres d'accueil, ce qui représente environ 34'000 nuitées et autant de diners et de petits déjeuners. A eux seuls, les frais de voyage sur notre territoire se chiffrent par fr. 100'000.

Sur 17'000 enfants, 14'000 ont subi un traitement médical, particulièrement pour les poux. Il y a eu environ 35'000 consultations médicales. Des enfants gravement malades ont dû être soignés dans des hôpitaux et des sanatoria. Le Secours à l'enfance a dû payer 5500 journées d'hôpital. Il faut, hélas, signaler cinq décès, presque tous accidentés.

Il est difficile de juger du résultat obtenu auprès des enfants. D'après les constatations mêmes des familles, la plupart ont augmenté de poids, gagné en apparence et en joie. Nos propres observations chez les enfants serbes montrent une augmentation de poids pour le 90 % d'entre eux.

Nous espérons que les déficiences physiques accumulées chez ces enfants par deux ans d'épreuves et de privations ont été compensées par ces trois mois de séjour chez nous et même que ces enfants ont pu constituer quelques réserves.

Notre intention de faire bénéficier de notre secours le plus grand nombre possible d'enfants n'a pas pu être réalisée. Les convois venus régulièrement de Belgique jusqu'en mars ont été suspendus au début de mars. De Belgrade n'est venu qu'un train d'enfants; d'autres, qui avaient été prévus, ne sont pas arrivés. Au début d'octobre, des convois sont venus de la France occupée pour la dernière fois. Le maximum d'enfants hébergés à la fois est de 9600, en juillet; à l'heure actuelle, nous en comptons environ 5000.

Ainsi donc, au lieu de se développer, notre action s'est progressivement réduite au cours des derniers mois. C'est là un résultat dû à un ensemble de difficultés rencontrées par le Secours à l'enfance.

En égard à ces obstacles concomitants avec les difficultés grandissantes de la poursuite de la guerre, le secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a envisagé un plan d'action sur le territoire même des pays d'où les enfants ne peuvent plus arriver en Suisse, ainsi que cela se pratique depuis des mois déjà en France.

Nous abordons maintenant de l'activité de notre secours aux enfants à l'étranger. Je veux commencer par la France:

La France est le premier pays sur le territoire duquel l'action charitable du Cartel suisse s'est exercée. Il y a de cela trois ans, lors de l'aide aux réfugiés espagnols qui avaient envahi la France méridionale. Pendant les deux premières années, le Cartel a conçu et réalisé sur territoire français des œuvres permanentes que nous avons reprises au début de 1942. A ce moment existaient les homes suivants pour enfants et jeunes mères:

a) Homes pour enfants: un à Saint-Cergues en Haute-Savoie, près Genève, avec 55 enfants; un à Pringy, avec 60 enfants; au sud-ouest de Lyon: Le Chambon, avec 55 enfants; au sud de Toulouse: le Château de la Hille, avec 90 enfants et jeunes gens, tous d'origine juive.

b) Une clinique d'accouchement à Elne, à la frontière espagnole, pour 35 femmes et enfants.

c) Une pouponnière à Banyuls, également à la frontière espagnole, avec environ 15 enfants.

Nous avons continué le travail commencé dans ces institutions pour femmes et enfants et l'avons en partie développé. Ainsi, le home Le Chambon peut actuellement recevoir un nombre double d'enfants.

Colonel Remund, Médecin en chef de la Croix-Rouge.

(Abrégé du rapport du Médecin en chef de la Croix-Rouge lors de la séance de la Direction de la Croix-Rouge suisse, le 3 décembre 1942.)

An die Uof., Gefr. und Sdt. der R+Kol. 11, 15 und 17

Ab 1. Januar 1943 erhalten Sie die Zeitung «Das Rote Kreuz» zugestellt. Wir ersuchen Sie, derselben Ihre Aufmerksamkeit zu schenken, da in Zukunft darin für Sie Mitteilungen erscheinen können.

Adressänderungen sind wie bisher sofort den betreffenden Kolonnenführern zu melden, damit in der Zustellung keine Verzögerung entsteht.

Die Kolonnenführer.

Schweizerischer Samariterbund ALLIANCE SUISSE DES SAMARITAINS Mitteilungen des Verbandssekretariates COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

Zum Jahreswechsel

Allen unseren Samariterfreunden, jenen, die sich im Dienst für unsere Heimat befinden und jenen, welche zu Hause feiern dürfen, entbieten wir unsere herzlichsten Glückwünsche für das neue Jahr.

Das Jahr 1942, das so unsägliches Leid und Elend über die Menschheit gebracht hat, geht zur Neige. Wir wissen nicht, was uns die Zukunft bringen wird. Gewiss wünschen alle sehnlich, dass der Friede endlich den Völkern geschenkt werde, die so furchtbar durch den Krieg heimgesucht werden. Wir wollen Vertrauen haben in die göttliche Vorsehung. Mutig und tapfer wollen wir der Zukunft entgegensehen. Alle Samariterinnen und Samariter mögen freudig ihre Pflicht erfüllen, um so unserer lieben Heimat und der notleidenden Menschheit zu dienen. Möchten doch alle Menschen von wahren Samaritergeist beseelt sein, dann müssten wir nicht bangen um die Zukunft.

Wir danken allen Samariterfreunden herzlich für die im nun zu Ende gehenden Jahr geleistete Arbeit und hoffen, auch in Zukunft auf die Mithilfe aller zählen zu dürfen.

E. Hunziker, Verbandssekretär.

Fin d'année.

A l'occasion de cette fin d'année 1942, nous présentons nos meilleurs vœux de bonne et heureuse nouvelle année à tous nos amis samaritains, à ceux qui se trouvent actuellement au service de notre pays comme à ceux qui ont le privilège de fêter en famille.

La fin de l'an 1942 approche, année qui ne manqua pas d'apporter à l'humanité beaucoup de malheur et de misère. Nous ignorons ce que l'avenir nous réserve. Cependant, nous savons que tous désirent ardemment cette paix qui doit mettre un terme aux souffrances auxquelles sont soumis de nombreux peuples par les horreurs de la guerre. Nous voulons être confiants en la divine Providence. C'est avec courage et fermeté que nous voulons affronter l'avenir. Que tous nos samaritains et samaritaines continuent à remplir joyeusement leur devoir, contribuant ainsi à sauvegarder l'indépendance de notre pays et à soulager la misère de l'humanité. Si tous les hommes étaient animés d'un véritable esprit samaritain, l'avenir ne saurait nous effrayer.

Nous tenons à remercier bien sincèrement tous nos amis samaritains pour le travail effectué au cours de l'année écoulée et nous espérons pouvoir compter aussi à l'avenir sur leur précieuse collaboration.

E. Hunziker, secrétaire général.

Als Anerkennung

für fleissigen Uebungsbesuch wird von vielen Samaritervereinen den «unfehlbaren» Mitgliedern jeweils an der Generalversammlung ein kleines Geschenk verabfolgt. Zahlreiche Sektionen wählen als nützliche und praktische «Fleissprämie» den Samariter-Taschenkalender. Wir können dieses kleine Büchlein allen Samariterfreunden als sicher willkommenen Ratgeber wärmstens empfehlen. Preis nur Fr. 1.50 (bei Bestellungen von mindestens zehn Exemplaren Frankolieferung). Bestellungen sind an das Verbandssekretariat des Schweiz. Samariterbundes, Martin-Distelstrasse 27 in Olten zu richten.

Un samaritain conscient de son devoir prend à cœur les conseils suivants:

- 1° Prends connaissance des statuts de ta section.
- 2° Faisant partie d'une société de samaritains en qualité de membre actif, tu as le devoir d'être vraiment actif et d'assister, dans la mesure du possible, aux réunions et exercices organisés.
- 3° Excuse tes absences à temps et, si possible, par écrit.
- 4° Si, pour un motif quelconque, tu as l'intention de donner ta démission de membre actif, avises-en le comité par écrit et suffisamment tôt, en motivant ton départ et n'attends pas pour cela le remboursement postal de la cotisation annuelle pour le refuser. N'occasionne pas de perte de temps au caissier et des dépenses inutiles à la section.
- 5° Ne libelle pas ta démission simplement par ces mots: «Veuillez me biffer de la liste des membres actifs.» Des doutes peuvent surgir et l'on ne sait pas s'il faut t'incorporer aux membres passifs ou si tu désires ne plus faire partie de la section du tout.
- 6° Si ton adresse ou ton état civil a changé, celui qui tient à jour la liste des membres te sera reconnaissant de l'en informer immédiatement.
- 7° Si ta section a désigné le journal *La Croix-Rouge* comme périodique officiel de la société, lis toujours, tout de suite et en tout premier lieu, les avis et les rapports de ta section de samaritains et étudie également le reste du contenu de ce journal. Tu y trouveras toujours des suggestions intéressantes.